



Litige location salle communale polyvalente

Par **HEC80**, le **26/11/2017** à **19:58**

Bonjour,

J'ai effectué une location de salle polyvalente le 19/05/17 en remettant un chèque de location et un chèque de caution.

La commune m'a remis un document indiquant qu'elle me louait sa salle polyvalente en date du 01/09/2018 et accusait réception de mes chèques.

Aujourd'hui, en novembre 2017, un responsable communal m'appelle pour me dire que la salle n'est plus disponible suite à une erreur informatique.

J'ai déjà engagé de nombreux frais sur la base de cette salle (impression des invitations,dj, traiteur,..) quels recours ai-je face à ce litige ?

Je prépare une lettre recommandée avec accusé de réception au maire pour l'informer et lui demander l'exécution du contrat et ensuite ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2017** à **07:44**

Bonjour,

En dehors de cette salle, est-ce qu'il existe dans cette commune d'autres salles à peu près équivalente où votre location pourrait être reportée ?

Par **HEC80**, le **27/11/2017** à **19:09**

Bonjour,

Merci pour votre réponse

Non c'est une petite commune avec une salle polyvalente (elle sert de salle des fêtes de gymnase...), rien d'équivalent en taille et équipements

Par **Tisuisse**, le **28/11/2017** à **06:58**

Et dans les communes limitrophes ou à moins de 5 km, il n'y a rien qui puisse la remplacer ?

Par **HEC80**, le **03/12/2017** à **20:07**

Il existe des salles (si elles sont encore disponibles?) dans les 10-15 km alentours mais pas au même prix!!